

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **2 juillet 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois  
Siège #2 - Camil Samson  
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières  
Siège #5 - Isabelle Laroche  
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Julie Duhaime

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.  
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

6 personnes sont présentes.

**2024-07-209**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 25 juin 2024
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 4.1 - Comptes du mois de juin 2024 à payer
  - 4.2 - Remboursement du fonds de roulement
  - 4.3 - Formation responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement
  - 4.4 - Nomination à titre d'arbitre conciliateur
  - 4.5 - Représentation - Officiers municipaux désignés
  - 4.6 - Désignation des représentants de la Municipalité au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics
  - 4.7 - Embauche accompagnateur terrain de jeux et mouvement de personnel
  - 4.8 - Achat barbecue centre des loisirs
  - 4.9 - Achat lot 5 993 838
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
  - 5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 6 - TRAVAUX PUBLICS
  - 6.1 - Autorisation passage transport hors norme - AMENDEMENT
  - 6.2 - Autorisation dépenses forage terrain Espace citoyen
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 - Renouvellement CAUCA
- 8 - LÉGISLATION
  - 8.1 - Adoption du règlement numéro 246-2024 concernant le programme de revitalisation
- 9 - CORRESPONDANCES

- 10 - AFFAIRES NOUVELLES
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 2024-07-210 3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

#### 2024-07-211 3.2 - Séance extraordinaire du 25 juin 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 juin dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

### 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

#### 2024-07-212 4.1 - Comptes du mois de juin 2024 à payer

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, que les dépenses du mois de juin 2024, au montant total de 146 099.2 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

#### Comptes à payer Juin 2024

Fournisseurs	Description	Montant	
Comptes déjà payés et incompressibles			
Prélèvements			
594	Hydro québec	Électricité salle municipale	458.88 \$
595	Purolator	Frais transport	8.79 \$
596	Rogers	Cellulaire voirie, direction et mairie	592.57 \$
597	Vidéotron	Téléphone et internet loisirs, salle municipale, garage et caserne	400.75 \$

598 et 599	Hydro québec	Électricité gazebo, pancarte à l'entrée du village, égouts, bureau municipale, ancienne caserne, loisirs, garage municipale et caserne, rues	3 101.25 \$
600	Vidéotron	Internet station de pompage, internet et téléphone bureau municipale	242.47 \$
601	Visa	Machine à pression, frais de poste pour le bulletin, dépliants fête de la pêche, armoire pompier, essence, pièce kubota etc..	2 253.42 \$
Chèques			
5133	DH éclairage	Acompte conversion éclairage	13 946.07 \$
5134	Lévis Bergeron	Remboursement de taxes payé en trop	157.14 \$
5169	Émilie Marcoux-Mathieu	Épicerie pour première journée au terrain de jeux	240.53 \$
5170	Solange Croteau	Entretien ménager salle municipale et loisirs	580.00 \$
5147	MRC de Lotbinière	Quote-part enfouissement : 4485.02\$ Quote-part d'Évaluation : 2199.45\$	6 684.47 \$
5155	Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part service de composte de Juillet	1 527.12 \$
5159	Service de vidanges en commun	Quote-part vidanges	3 992.00 \$
5160	Service de récupération en commun	Quote-part récupération 3810\$ Remise tonnage déchets récupération 624.91\$ Récupération conteneurs 3167.25\$	7 602.16 \$

#### Comptes à payer - juin 2024

Chèques			
5135	BC2	Honoraire urbanisme	10 563.33 \$
5136	Bureau veritas	Analyse d'eau	484.96 \$
5137	Carolyne Dugas	Licence canva et achat de vers et glace pour la fête de la pêche	99.92 \$
5138	Centre de rénovation BMR-Vivaco	Pièces pour la station d'épuration	14.92 \$
5139	Depaneur P. Bédard	Essence	591.74 \$
5140	Distribution Manseau	Eau garage	16.00 \$
5141	Fond d'information sur le territoire	Avis de mutations et envoi de données	57.20 \$
5142	Les jeux 1000 pattes	Balance module jeux du parc rue Érables	2 000.00 \$
5143	Laurie Bérubé	Matériel pour le service de garde (cure dents, gourmandises, noix coco etc..)	117.82 \$
5144	LCR pompe et traitement d'eau	Analyse d'eau pour le lot 6 453 669	216.15 \$
5145	Linde	Location de bouteilles	120.19 \$
5146	Location d'outils Desjardins	Pile radio pompiers	735.56 \$
5148	Municipalité Notre-Dame-de-Lourdes	Réparation boîte aux lettres	42.34 \$
5149	Normand Champagne	Honoraire eaux Mai	605.00 \$

5150	Pièce d'auto plessis	Pièce pour le garage	241.38 \$
5151	Pisciculture d'Arthabaska	Ensemencement lac Lapierre pour la fête de la pêche	4 398.00 \$
5152	Placide Martineau	Pièces pour la fête de la pêche, calcium, vis ...	735.42 \$
5153	Puitbec	Travaux forage puit pour le centre multi et location pompe	23 092.16 \$
5154	Recyc Lav	Collecte des gros rebuts Mai 2024	356.14 \$
5156	Regroupement des jeunes de Lotbinière	Maison des jeunes de février à mars 2024	1 057.28 \$
5157	Roger grenier	Pièces pour le frigo et silicone bureau	133.42 \$
5158	Régie du bâtiment	Maintien de la licence COP général	944.99 \$
5161	Sidevic	Pièces garage	153.79 \$
5162	Stelem	Détecteur 4 gas pour la station d'épuration	1 644.14 \$
5163	Stéphane Beaudoin	Transport de niveleuse	459.90 \$
5164	Supérieur propane	Propane loisirs	18.40 \$
5165	Toshiba	Frais de copies	159.31 \$
5166	Turcotte mini-moteur	Huile moteur tracteur Columbia	186.20 \$
5167	Wood Wyant	Articles pour le chalet des loisirs	308.98 \$
5168	WSP	Services professionnels pour le centre multifonctionnel	8 048.25 \$
		Total des dépenses incompressibles et déjà payées:	41 787.62 \$
		Total des dépenses du mois courant:	57 602.89 \$
		Total des salaires du mois de juin 2024:	29 096.79 \$
		Total cotisations de l'employeur et DAS juin 2024:	17 611.97 \$
		Grand total des dépenses du mois de juin 2024:	146 099.27 \$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 146 099.27\$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
 Émilie Marcoux-Mathieu  
 Directrice générale et greffière-trésorière

#### 2024-07-213 4.2 - Remboursement du fonds de roulement

ATTENDU QUE la Municipalité a emprunté des sommes à son fonds de roulement concernant l'achat d'une pépinière, d'abris à sel et l'agrandissement du garage;

ATTENDU QUE des versements concernant le remboursement doivent être effectués pour l'année 2024.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser le remboursement du fonds de roulement pour une somme de 35 747 \$ pour 2024. La directrice générale est autorisée à faire les transferts requis à cette fin.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

#### 2024-07-214 4.3 - Formation responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain compte un nouveau responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement;

ATTENDU QU'il est pertinent pour cet employé d'obtenir une formation afin de se familiariser

avec son environnement.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser la dépense de formation offert par BC2, au montant maximum de 1 500\$ et de confirmer le mandat de formation à cette firme d'urbanisme.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-07-215**

**4.4 - Nomination à titre d'arbitre conciliateur**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a l'obligation de nommer une personne désignée pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité devra facturer les coûts reliés au traitement de ces mécontentes selon les modalités prévues à la Loi.

Pour ces motifs, il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, ce qui suit :

1. De nommer le responsable de l'urbanisme, M. Normand Côté à titre de personne désignée pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;
2. Que la Municipalité assumera le salaire de M. Côté pour les 4 premières heures d'étude et/ou de résolution du dossier;
3. Que suite à l'utilisation de cette banque d'heures, les frais seront facturés, conformément à la Loi aux propriétaires concernés au taux horaire de 35\$ de l'heure, tel que prévu par le règlement 220-2022, en plus de tous les frais engendrés.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-07-216**

**4.5 - Représentation - Officiers municipaux désignés**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a procédé l'embauche de monsieur Normand Côté en juin dernier et qu'il agit à titre de responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement ainsi que de fonctionnaire désigné responsable du service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE cet employé peut être appelé à signer les documents nécessaires dans le cadre des dossiers d'urbanisme et à la cour municipale ainsi qu'à représenter la municipalité lorsque cela est requis.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'ajouter le nom de monsieur Normand Côté afin qu'il agisse en tant qu'officier municipal au même titre que :

- Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale;
- Monsieur Luc Therrien, chef d'équipe des travaux publics;
- Monsieur Jean-Pierre Charbonneau, journalier aux travaux publics.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-07-217**

**4.6 - Désignation des représentants de la Municipalité au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics**

ATTENDU QUE le protocole d'entente conclue entre la Municipalité et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme PRACIM - Volet 1 pour le projet 2 030 201 Construction d'un Centre municipal multifonctionnel prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la Municipalité à respecter la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics ;

ATTENDU QUE cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un

bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, de désigner les représentant(e)s suivants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de cette Politique :

- Mme Émilie Marcoux-Mathieu, directrice-générale et greffière-trésorière, à titre de représentante du propriétaire, soit la Municipalité et agissant également à titre de signataire de l'entente de frais de service entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Municipalité, du contrat maquette entre la Municipalité et le ou les artistes en concours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la Municipalité;
- Mme Marie-Ève Marcotte-Bussières, conseillère municipale, à titre de représentante des usagers.
- M. François Dusseault, architecte, à titre d'architecte du projet.
- M. Denis Roy, gestionnaire de projets, à titre d'observateur.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-07-218**

#### **4.7 - Embauche accompagnateur terrain de jeux et mouvement de personnel**

ATTENDU QUE parmi les jeunes inscrits au terrain de jeux, un enfant représente des besoins particuliers;

ATTENDU QUE la municipalité a affiché un poste d'accompagnateur afin de permettre à l'enfant de fréquenter le terrain de jeux;

ATTENDU QU'une entrevue a été réalisée avec une candidate et que cette dernière s'avère plus à l'aise au poste d'animateur de terrain de jeux;

ATTENDU QUE parmi les animateurs, une personne suit présentement une formation comme technicienne en éducation spécialisée.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser l'embauche de Audrey-Ann Vallée à titre d'animatrice de terrain de jeux et d'octroyer le poste d'accompagnateur à Sabrina Cloutier. Les conditions de travail sont celles fixées pour le terrain de jeux 2024 et sa date d'embauche est le 25 juin 2024.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-07-219**

#### **4.8 - Achat barbecue centre des loisirs**

ATTENDU QUE certaines activités demandent l'utilisation d'un barbecue au centre des loisirs;

ATTENDU QUE les personnes procédant à la location du centre des loisirs pourront y avoir accès.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'acquérir un barbecue au coût maximum de 500\$.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-07-220**

#### **4.9 - Achat lot 5 993 838**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir le lot 5 993 838;

ATTENDU QUE le propriétaire a accepté de céder ledit lot.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser l'acquisition du lot 5 993 838 au montant de 13 500\$ et d'autoriser le maire ainsi que la direction générale à signer tous les documents en lien avec cet achat, dont le mandat sera octroyé à Mercier, Daigle, Rodrigue, notaires s.e.n.c.r.l.

**. VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

## **5 - RAPPORT DES COMITÉS**

### **5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant**

**Matthieu Giroux** : Pratique au centre de formation de Saint-Agapit pour exercer l'auto-sauvetage et travailler avec les appareils respiratoires.

**Isabelle Laroche** : Retour sur la fête de la pêche/balle en mentionnant que malgré le déluge, il y a une bonne participation et qu'aucune équipe a annulé sa présence. La formule d'une journée a été gagnante et risque de se répéter l'an prochain. La présence des jeux gonflables a été très populaire en raison de la pluie.

**Daniel Turcotte** : Le maire fait un suivi sur l'état des poissons malades au lac Lapierre en expliquant que ces derniers ont vécu un stress et ce qui aurait occasionné la maladie chez les poissons. Il a raconté de quelle façon la Municipalité a mis fin à la progression du mucus qui se propageait d'un poisson à l'autre.

## **6 - TRAVAUX PUBLICS**

**2024-07-221**

### **6.1 - Autorisation passage transport hors norme - AMENDEMENT**

ATTENDU QUE la résolution 2024-06-188 a été adoptée en juin dernier et faisait mention d'un transport hors norme qui se déroulera prochainement dans la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QUE cette résolution mentionnait seulement que des travaux auraient lieu sur les terrains appartenant à la Municipalité pour faciliter le débarquement du transformateur du train au camion muni d'une plateforme;

ATTENDU QUE des travaux doivent également se dérouler sur des emprises municipales ainsi que sur des terrains privés afin de faciliter le passage du transformateur.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'ajouter à la résolution 2024-06-188 d'accepter que les entreprises responsables exécutent les travaux nécessaires à la réussite de ce transport hors norme à condition qu'elles obtiennent l'accord des propriétaires de terrain privé et qu'elles remettent en état tout élément brisé ou modifié par leur passage.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-07-222**

### **6.2 - Autorisation dépenses forage terrain Espace citoyen**

ATTENDU QUE des travaux de forage sont nécessaires sur le terrain du futur Espace citoyen;

ATTENDU QUE ces travaux ont été prévus dans la planification financière de la construction du centre multifonctionnel.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, de confirmer les contrats à Ogéo et Puitbec pour la réalisation des travaux de forage et d'autoriser une dépense au montant de 34 803,50\$, taxes en sus.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

## **7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-07-223**

### **7.1 - Renouvellement CAUCA**

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'assurer une couverture en matière d'appels d'urgence et d'incendie;

ATTENDU QUE les contrats de service avec CAUCA pour la répartition des appels d'urgence et de la gestion des appels 9-1-1 arrivent à échéance le 1er avril 2025;

ATTENDU QUE CAUCA a fait parvenir les projets de la future entente;

ATTENDU QUE des frais sont maintenant exigés pour la répartition des appels d'urgence;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des deux projets de la future entente.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère :

- d'accepter de renouveler les deux ententes;

- de déboursier la somme 1 585,32\$ pour l'année 2025-2026 répartie de la façon suivante : 789,64\$ pour les services connexes qui sont essentiels à la répartition des appels incendies et 795,68\$ pour les tests de vérification des outils de télécommunication.

- d'autoriser à ce que le maire et/ou la direction générale signent tous les documents relatifs à cette entente.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

## **8 - LÉGISLATION**

**2024-07-224**

### **8.1 - Adoption du règlement numéro 246-2024 concernant le programme de revitalisation**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adopter le règlement #246-2024 concernant le programme de revitalisation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 6 mai 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 ;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'adopter le règlement #246-2024 concernant le programme de revitalisation.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**Documents relatifs au point**



**2024-07-225 9 - CORRESPONDANCES**

**2024-07-226 10 - AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter.

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions de l'assistance.

**2024-07-227 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 04.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.**

\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte  
Maire

\_\_\_\_\_  
Émilie Marcoux-Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte  
Maire